

**REPUBLIQUE
FRANCAISE****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LE GUA****DEPARTEMENT
Charente-
Maritime****Séance du 17 janvier 2023****NOMBRE DE
MEMBRES**Afférents au Conseil
Municipal

19

en exercice

19

Nombre de
présents

14

Nombre de votants

15

Date de la
convocation

13 janvier 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix sept janvier à dix- neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents: Monsieur BROUHARD Patrice, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint - Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée - Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Monsieur DEBRIE Didier - Madame DUBUC Nicole - Madame BIGOT Marie- Pierre- Monsieur BONDOUX Guillaume- Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Madame BERUSSEAU Evelyne- -

Excusés : Monsieur LATREUILLE Alain (a donné pouvoir à Madame BERUSSEAU Evelyne)

Absents : Madame STRADY Emmanuelle - Madame CHAPRON Christine - Madame SICARD Alix - Monsieur VICI Laurent

A été nommée secrétaire de séance : Madame ORTEGA Béatrice

2023 01 6 Marché Appartement RDC 24 rue Samuel Champlain – déclaration sans suite

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été menée dans le cadre de ce marché.

Le marché consistait en la rénovation de l'appartement et la création d'un vestiaire pour la cantine élémentaire.

Le marché comportait 9 lots : 1 Maçonnerie Echafaudage - 2 Menuiseries extérieures - 3 Plâtrerie isolation - 4 Electricité chauffage ventilation - 5 Plomberie sanitaire - 6 Menuiseries intérieures - 7 Etanchéité carrelage faïence - 8 Revêtements peinture - 9 Traitements.

L'opération était inscrite au budget primitif 2022 pour un montant de 98 000 € TTC.

Au terme de la consultation, les offres susceptibles d'être retenues comme étant les mieux- disantes ont fait apparaître un montant global de 143 934 € TTC, soit un prix bien au-delà des estimations initiales.

Monsieur le Maire indique que l'article R. 2185-1 du code de la commande publique autorise l'acheteur, à tout moment de la procédure, à abandonner la procédure d'attribution d'un marché public en la déclarant sans suite.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déclarer la procédure sans suite pour un motif d'intérêt général du fait que les résultats de la consultation excèdent très largement les crédits ouverts au budget et qu'il convient de redéfinir les besoins de la collectivité quant à ce projet.

**Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,
- déclare la procédure sans suite pour un motif d'intérêt général du fait que les résultats de la consultation excèdent très largement les crédits ouverts au budget et qu'il convient de redéfinir les besoins de la collectivité quant à ce projet.
- charge Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier.**

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Auteur de l'acte : conseil municipal

Transmis au Représentant de l'Etat le : 24/01/23

Publiée sur le site internet le : 24/01/23 Le GUA, le 23 janvier 2023, Le Maire, Patrice BROUHARD

